

**Le nouveau programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet le financement des réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif, sous certaines conditions. Vous souhaitez justement mettre votre installation en conformité...**

**30%**  
de subventions

# Assainissement Non Collectif : demandez votre aide financière\* !

## Une aide : pourquoi ?

Il s'agit d'une subvention de **30% des coûts de travaux et d'études, plafonnés à 8500€ TTC**, subvention accessible selon des critères d'éligibilité définis par l'Agence de l'eau (montant d'aide maximale de 2 550€).

## Une aide : pour qui ?

Pour en bénéficier, il faut:

- avoir fait l'achat de son habitation avant 2011,
- que cette habitation soit équipée d'un assainissement existant, réalisé avant octobre 2009, ou sans dispositif d'assainissement.
- que votre habitation soit située en zone d'assainissement non collectif sur l'étude communale de zonage d'assainissement. (Evolis 23 le vérifiera lors de votre demande).
- avoir eu un contrôle du SPANC qui a permis de constater une installation non conforme avec un impact sur la santé des personnes et/ou l'environnement ou une absence d'installation.

A cette aide, il est possible de cumuler dans certains cas un prêt à taux zéro. Rapprochez-vous de votre établissement bancaire pour en savoir plus.

## Une aide : comment ?

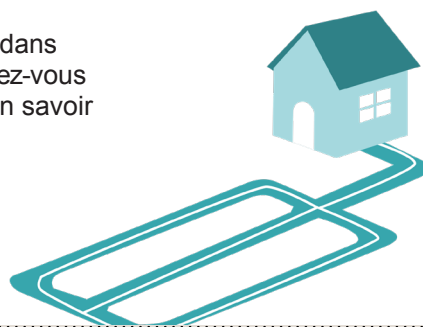
Complétez le bulletin ci-dessous et retournez-le à Evolis 23 dans les meilleurs délais. Le SPANC fait le relais entre vous, et l'Agence de l'Eau : il vérifie en préalable si vous entrez bien dans les critères d'éligibilité, puis vous accompagne pour le montage de votre demande de subvention. Une manière de vous faciliter la tâche ! Pour plus d'informations, il vous suffit de contacter l'équipe du SPANC au 05 55 89 86 00 puis 3.

*\* Subvention soumise à conditions.*



La subvention ne peut être versée qu'une fois **toutes les factures acquittées** (études, contrôles, travaux).

De plus, son versement peut prendre de **quelques mois à un an**.



 **évolis 23**  
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

## Les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Bulletin à compléter et à retourner à Evolis 23 – Service Assainissement - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE PRINCIPALE .....

ADRESSE DE L'HABITATION CONCERNÉE (SI DIFFÉRENTE) .....

TÉLÉPHONE : ..... COURRIEL : .....

DATE: ..... SIGNATURE .....

Je déclare être volontaire pour bénéficier de l'aide financière mentionnée ci-dessus, et déclare avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité fixées par l'Agence de l'Eau. J'ai bien pris connaissance que la présente demande ne vaut pas accord de financement, et que je dois rester dans l'attente d'une réponse d'Evolis 23 et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de connaître la décision prise sur l'accord ou non de l'attribution de la subvention. Je prends enfin connaissance que dans le cas où mon dossier serait retenu, Evolis 23 m'adressera une facture de 200€ en fin d'opération afin de financer sa mission d'animation (en plus des factures liées aux redevances de contrôles de conception du projet et de bonne exécution des travaux).